



www.cegesoma.be

Devenir chercheur associé au CegeSoma

De quoi s'agit-il ?

Le CegeSoma est le centre belge d'expertise pour l'histoire des conflits du 20ème siècle. Ses recherches portent sur la Belgique à travers une perspective européenne et mondiale.

De nombreux historiens, mais aussi des sociologues, politologues, historiens d'art, philologues, psychologues, économistes et anthropologues liés aux universités et à d'autres institutions scientifiques étudient de multiples aspects de l'histoire de ces conflits. En dehors des milieux académiques, ces sujets intéressent également des journalistes, des personnes issues du monde de l'enseignement, des chercheurs amateurs, etc.

Il est important pour le CegeSoma que le contact avec ces jeunes et moins jeunes chercheurs soit le plus intense possible. La création d'un réseau d'« histoire des conflits du 20e siècle » se situe aussi dans le prolongement de la mission de l'institution.

L'objectif du statut de **chercheur associé** est de mettre sur pied un réseau flexible où des chercheurs issus des milieux académiques mais aussi extérieurs à ce monde peuvent se rencontrer. Se crée ainsi un groupe de personnes intéressées entretenant des contacts réguliers avec l'équipe scientifique de l'institution. Le but principal est l'échange d'informations et d'analyses, permettant aussi à terme la naissance de partenariats.

Comment devient-on chercheur associé ?

Les candidats sont invités à poser leur candidature. Leur demande doit être envoyée à Nico Wouters (nico.wouters@cegesoma.be), responsable du secteur Activités académiques du CegeSoma. La demande doit être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae, d'une description de la recherche en cours et d'une liste des publications du candidat. Un exemplaire des publications récentes doit également être transmis.

La candidature fera l'objet d'un examen par le staff de l'institution. Une réponse motivée sera transmise au candidat.

Quel retour le chercheur associé peut-il attendre ?

- Le CegeSoma informe le public des activités des chercheurs associés via une rubrique spécifique sur son site internet.
- L'institution fournit appui et conseils au chercheur associé. Elle le soutient aussi dans ses demandes d'accès à des sources spécifiques qui ne sont pas habituellement accessibles au public.
- L'institution le dispense de la carte de lecteur annuelle et lui permet de réserver une table dans la salle de lecture.

Quelles conditions doit remplir le chercheur associé ?

- Le chercheur associé s'engage par écrit à respecter la déontologie des chercheurs du CegeSoma. Il s'engage, en particulier, à respecter et à appliquer les dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (loi du 8 décembre 1992 – Moniteur belge du 18 mars 1993, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 – Moniteur belge du 3 février 1999 ¹). Le candidat doit aussi marquer son adhésion au contenu de la brochure de la Commission vie privée « *Comment appliquer la loi vie privée dans la recherche historique ?* ² » et s'engage à agir en conséquence.
- Le chercheur associé s'engage à indiquer « Chercheur associé au CegeSoma » sur toute publication liée au sujet de recherche.
- Le chercheur associé nous fera parvenir un exemplaire de cette (ou ces) publication(s).
- Le chercheur associé s'engage à participer chaque année à une journée de rencontre avec l'équipe scientifique du CegeSoma. Il y fera rapport sur ses recherches, ses résultats, ses problèmes et ses perspectives.

Le staff du CegeSoma peut décider de retirer le bénéfice de ce statut en cas de non-respect des conditions énoncées ci-dessus.

1 http://www.privacycommission.be/sites/privacycommission/files/documents/CONS_loi_vie_privée_08_12_1992.pdf

2 <http://www.privacycommission.be/sites/privacycommission/files/documents/01.02.01.06-vade-mecum-recherche-historique.pdf>